



Extract of Ville de Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/le-sport-en-periode-de-confinement>

Déclinaison locale des modifications de règles de pratique du sport

- Actus - Année 2020 - Décembre -



Publication date: mercredi 2 décembre 2020

Copyright © Ville de Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Dans son dernier décret publié au journal officiel de Samedi, le premier ministre a ouvert une voie à la pratique sportive. Tout n'est pourtant pas autorisé, voici ce qui change

Le fonctionnement des équipements sportifs municipaux

les structures sportives municipales de plein air réouvrent seulement pour une pratique individuelle , la pratique des sports collectifs et des sports de combat reste interdite

Cela concerne

- le stade
- le street work out du site Barel
- les terrains de tennis extérieur (pour les licenciés du club)
- la base nautique gérée par la SPL

Dans ces équipements sportifs de plein air, les associations sportives peuvent reprendre leur cours uniquement pour les mineurs en respectant les règles de distanciation.

Les autres structures sportives couvertes restent fermées comme

- les gymnases Virgile Barel et Pierre de Coubertin
- les nouvelles salles sportives
- la salle training municipale
- les salles de danse

Seuls peuvent y être accueillis

- les groupes scolaires et périscolaires
- les sportifs professionnels,
- les sportifs de haut niveau,
- les personnes en formation universitaire ou professionnelle,
- les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes à handicap reconnu par la MDPH

Pratique sportive dans l'espace public

La pratique sportive qui constitue un motif dérogatoire de sortie, pourra désormais s'effectuer de manière individuelle dans un périmètre de 20km autour du domicile, dans la limite de 3 heures et une fois par jour, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement.

Toute pratique sportive collective demeure exclue.

La pratique de tous les sports de nature terrestres, nautiques et aériens est ainsi autorisée dans le respect de la distanciation entre les personnes.